

point de vue



Le sanglier, gibier à la fois persécuté pour les dégâts qu'il commet et incité à proliférer.

Des cochongliers par milliers

Qui est responsable de leur pullulation ?

Texte : Pierre Jouventin, ancien directeur du laboratoire CNRS de Chizé

Il est difficile de cohabiter avec les grands mammifères sauvages, particulièrement en France. Le loup et l'ours font beaucoup parler d'eux, mais le sanglier, autrement plus discret, est peut-être plus problématique. Quel animal, autre que lui, est à la fois en pleine expansion et le gibier de choix, à la fois générateur de dégâts croissants et apparemment réfractaire à toute régulation ? Comment, longtemps réservé aux seigneurs, a-t-il pu récemment coloniser les banlieues d'une France trois fois plus habitée que sous l'Ancien Régime ? Son histoire constitue un révélateur des incohérences dont notre pays fait preuve en matière de gestion de la nature.

Directeur de recherche en écoéthologie des oiseaux et mammifères pendant 40 ans, j'ai dirigé pendant près de 15 ans un laboratoire alors CNRS et spécialisé dans la faune sauvage. Une équipe étudiait le sanglier (*Sus scrofa*) et, participant à cette recherche, j'étais fasciné par les stratégies adaptatives de cet animal. Il dort le jour dans les fourrés et sort la nuit pour éviter l'humain, désormais son seul prédateur depuis le déclin du loup dont il était une des proies favorites. Ces dernières années, il a « compris » qu'il était moins en danger dans les banlieues urbaines que dans les campagnes où il est chassé. Opportuniste dans son régime alimentaire et doté d'un excellent odorat, il laboure le sol de son groin pour trouver des racines, des bulbes, des larves d'insectes mais il a de plus un impact fort sur la petite faune terrestre en consommant de petits mammifères¹. En une nuit, une harde peut saccager une immense pelouse, un grand champ ou un terrain de football, surtout par temps sec quand les ressources se raréfient. Sa structure sociale est le matriarcat, comme chez les éléphants et les bovidés : les hardes comprennent plusieurs femelles avec leurs jeunes et les mâles ne sont tolérés que pendant la période d'accouplement. Par des analyses génétiques, nous avons pu montrer que les membres du groupe sont apparentés, les adultes étant sœurs ou mères et filles. Plus original, nous avons découvert que les femelles d'une même harde sont synchronisées dans leurs cycles reproducteurs : il s'agit d'une adaptation subtile à la vie nomade, toutes les naissances ayant lieu en même temps et l'immobilisation étant ainsi limitée au minimum.

Une chimère prolifique

La croissance démographique de cette espèce-proie est extraordinairement rapide pour sa taille. Sa reproduction, régulée par la température, est mise en pause par le froid en hiver et la chaleur en été. Aujourd'hui le changement climatique minimise le verrou hivernal, allongeant la période reproductive, et la déprise agricole fournit plus de couvert végétal propice à l'espèce ; mais l'explosion démographique des populations de sanglier en France date pourtant des années 1970 à 1990, avant que ces deux facteurs n'aient d'effet sensible. Sa cause probable est peu connue des non-spécialistes car pieusement cachée, bien que de vieux chasseurs responsables reconnaissent l'erreur de l'époque². Pendant cette période, les fédérations de chasse ont financé de grands élevages afin de relâcher les sangliers par milliers chaque année pour améliorer leurs tableaux de chasse, ce qui a dépassé leurs espérances... Il faut dire que le petit gibier de plaine avait presque disparu avec le déploiement de l'agrochimie et que les sociétés de chasse cherchaient un remplaçant avantageux pour satisfaire leurs adhérents. Aujourd'hui encore, des élevages de sangliers sont financés pour alimenter les réserves cynégétiques

Photo : Françoise Macqueron



Boutis (zone de terre soulevée et retournée à la recherche de racines) indiquant le passage de sangliers, et pouvant mener au saccage du sol.

Photo : Françoise Macqueron



Un tronc déchiqueté par des sangliers à la recherche de larves.



privées et on sait que la chasse française repose chaque année sur le lâcher de 20 millions d'animaux de différentes espèces, surtout des oiseaux, élevés dans ce but.

Le facteur qui a provoqué la pullulation que nous vivons n'est pourtant pas seulement ces lâchers en masse et renouvelés mais le fait que ces sangliers étaient volontairement croisés avec leurs descendants domestiques, les cochons, par ces éleveurs-chasseurs, d'où leur nom de « cochongliers ». Pourquoi avoir créé cette chimère ? Primo, les hybrides ressemblent plus à des sangliers qu'à des porcs, ce qui entretient la confusion. Secundo, les porcs sont des sangliers sélectionnés par l'être humain il y a 8 600 ans en Turquie pour être moins agressifs et surtout plus gras. Tertio et suite au même processus de domestication, les porcs sont devenus bien plus prolifiques que leurs ancêtres sauvages, notamment par leur maturité sexuelle plus précoce. Le comble est que beaucoup de sociétés de chasse donnent des consignes de tir sélectif afin d'épargner les reproductrices : les laies de plus de 40 kg ne peuvent pas être chassées. Les cochongliers se reproduisent donc plus vite que les sangliers qu'ils ont souvent remplacés !

Il est bien évident qu'avec une telle recette infernale (relâchers en masse, natalité multipliée et tirs sélectifs), les apprentis-sorciers ont été débordés mais comblés. Aujourd'hui dans la nature française, la majorité des sangliers sont des hybrides, comme il

est facile de le prouver, non en décomptant les chromosomes, très variables, mais par des analyses ADN. En Corse par exemple, où s'était individualisée une race particulière, il n'existe plus aucun sanglier pur. C'est donc à une « pollution génétique » généralisée que les nemrods ont abouti, non sans avantage : la population française de sangliers est évaluée à 1,2 million, le tableau de chasse annuel étant passé de 50 000 en 1979 à officiellement 756 149 hors parcs et enclos, pour la saison 2017-2018^b.

Depuis fin 2018, la peste porcine africaine sévit à la frontière française (cf. n° 309 p. 41 à 45). Les autorités belges ont d'ailleurs arrêté deux personnalités du monde de la chasse soupçonnées être à l'origine de la contamination, suite à un trafic de sangliers importés d'Europe de l'Est où la maladie sévit depuis quelques années. Or, leur transport et leur chasse en enclos sont interdits dans ce pays mais pas en France où une autre maladie sérieuse, la tuberculose bovine¹, a été découverte chez des sangliers en 2012 dans un parc de chasse marnais et encore en 2015 en Sologne. Des sangliers auraient également été importés de Pologne, pays touché par la peste porcine africaine, en France, pour des enclos de tirs, sans contrôle. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a verbalisé en mai 2019 près de Besançon un éleveur de porcs qui les faisait côtoyer avec ses cochongliers, tous séparés seulement par un grillage des suidés

Introductions animales : une menace pour la biodiversité

Les introductions animales sont considérées comme le deuxième facteur d'érosion de la biodiversité. Dans plusieurs îles comme par exemple celles de Polynésie française, des opérations d'éradication des chats et des rats sont en cours pour y porter remède, et certaines sont d'envergure comme en Nouvelle-Zélande et en Australie. À la même époque que celle des lâchers massifs de cochongliers en France métropolitaine, j'ai dû refuser d'éliminer les chats des Kerguelen, car la tâche aurait nécessité trop de personnel et de moyens dans une île grande comme la Corse. Mais mes équipes du laboratoire du CNRS de Chizé ont éliminé les 2 000 vaches issues d'un élevage abandonné par un fermier réunionnais parce que, n'ayant pour seul facteur limitant que la hauteur de l'herbe, elles avaient désertifié l'île Amsterdam. Elles étaient cadavériques et piétinaient les dix derniers nids de ce qui était alors confondu avec des grands albatros (*Diomedea*

exulans). Avec l'aide financière de l'Europe, nous avons réhabilité la végétation et l'humus de cette île française² mais aussi sauvé de l'extinction cette population endémique de plus de 3 m d'envergure. L'albatros d'Amsterdam (*Diomedea amsterdamensis*) a aujourd'hui quintuplé sa population et nous l'avons décrit comme nouvelle espèce pour la science suite aux analyses ADN³. À 80 km de là, sur l'île Saint-Paul, nous avons de même éliminé les rats et les lapins introduits par les navigateurs, qui avaient appauvri considérablement la faune et la flore, ce qui nous a permis de décrire une nouvelle espèce endémique de pétrel et de la sauver aussi de l'extinction⁴⁻⁵. Suite à un rendez-vous que j'ai pu obtenir grâce à Hubert Reeves avec la Ministre de l'écologie de l'époque Nelly Ollin, ces îles de l'océan Indien, les plus riches au monde en oiseaux marins, ont été classées réserve naturelle nationale en octobre 2006. Elles viennent d'être classées au patrimoine mondial de l'Unesco.



Un jeune sanglier reniflant un tronc à la recherche de nourriture.

en liberté^e. Ces faits révèlent un manque de contrôles sanitaires des animaux importés de l'étranger ainsi que pour ceux circulant entre zones d'élevages et enclos de tir. Bref, par ricochet, la menace plane sur la filière porcine française dont les exportations représentent 40 % de la production. Un arrêté ministériel en date du 16 octobre 2018 impose des mesures de biosécurité contraignantes aux éleveurs porcins alors que la source du virus pourrait être d'origine cynégétique.

Un double langage

Ce n'est pas la première fois que notre espèce joue à l'apprenti-sorcier, mais elle essaie généralement de se corriger. Le chat domestique (*Felis catus*) venu d'Orient avec les croisés a presque remplacé le chat endémique (*Felis silvestris*) et il décime l'avifaune sur tous les continents (cf. n° 315, p. 19 à 21). Les amoureux des minets en ont pris conscience : avec des résultats variables, ils font de plus en plus stériliser les chats errants et leur font porter un collier à clochettes pour avertir les oiseaux !

Des sangliers ont été introduits dans bien des pays et, en Amérique du nord, où ils sont arrivés avec les Européens, ils représentent une plaie et sont régulés par des chasseurs aidés de chiens ou d'hélicoptères. En France au contraire et tout à fait légalement, les sociétés de chasse, surtout dans le midi, répartissent des abreuvoirs dans la nature, construisent des bassins en béton et alimentent en grain des nourrissoirs (agrainage) pour permettre aux cochongliers de se multiplier pendant les périodes de grand froid ou de fortes chaleurs qui auparavant les régulaient naturellement... Comment peut-on pratiquer avec la bénédiction des autorités le double langage qui consiste à se lamenter de la prolifération des sangliers et à favoriser publiquement leur pullulation artificielle ? À Montpellier où j'habite, une harde dort le jour dans une zone de fourrés à 500 mètres de chez moi et, la nuit, elle arrive par l'avenue pour défoncer mon grillage enterré et se régaler de mes olives ! Dans la garrigue à quelques kilomètres,

je constate quotidiennement que les abreuvoirs, les bassins et les nourrissoirs sont approvisionnés par les sociétés de chasse. Les responsables cynégétiques justifient l'agrainage en racontant que nourrir les sangliers les cantonne et les éloigne des cultures. Au vu de la capacité de déplacement de cette espèce, comme de sa rapidité de reproduction et de croissance, le remède ne peut évidemment pas agir plus de quelques semaines avant la multiplication des dégâts provoquée par les rejets... Ce sont moins des raisonnements à courte vue que des pièges destinés à duper les ignorants de la nature.

Photo : Françoise Macqueron



Un site d'agrainage ayant contenu du maïs afin d'attirer les sangliers à l'écart des cultures et de pouvoir les chasser.



Les boucs-émissaires

Il y a bien des années que j'ai pris conscience des incohérences de la gestion du sanglier, mais ce sont des événements récents qui m'ont amené à faire paraître cet article. Je n'ai plus de responsabilité au Conseil d'administration de la SNPN et n'engage que moi. Mais étant membre du Conseil scientifique de la Réserve nationale de Camargue (RNNC), j'y ai appris, il y a deux ans, que le Président d'alors de la Fédération de chasse des Bouches-du-Rhône (FDC 13) menaçait d'un procès la SNPN : il fallait laisser les chasseurs piéger les sangliers qu'elle hébergeait ou bien payer tous leurs dégâts... Si les cochongliers pullulaient dans le secteur, c'était donc non leur faute mais celle des protecteurs de la nature qui leur avaient fourni des refuges pour échapper aux chasseurs responsables qui, eux, protégeaient les agriculteurs dans leurs champs et les automobilistes sur les routes ! Or le faible nombre de réserves naturelles et leur petitesse ne peut expliquer une telle pullulation qui a commencé lors des lâchers en masse : dans cette réserve par exemple, moins de 50 sangliers pourraient vivre alors que la Camargue en compte plus de 2 000... J'étais à la fois admiratif de ce rétablissement qui prenait pour boucs-émissaires les témoins de leur faute et indigné par cette imposture qui permettait de menacer des foudres de la loi un « rival » qui tâche de gérer scientifiquement la nature ! La RNNC a pourtant choisi la modération dans la tradition pacifique de sa tutelle, la SNPN, la plus ancienne association française de protection de la nature : elle a autorisé la mise en place, à titre expérimental, d'un piège-cage à proximité de la RNNC. Inutile de dire que la capture de cinq mâles et huit femelles n'a rien changé.

D'ailleurs, une harde peut parcourir plusieurs kilomètres par nuit et un site d'agrainage de la FDC 13 se trouve à quelques centaines de mètres de la réserve...

Lors du Conseil scientifique de cette année 2019, nous avons appris que c'est l'autre réserve nationale gérée par la SNPN, englobant le lac de Grand-Lieu, qui est encouragée par l'administration de l'État^d à entreprendre des actions pour réduire le nombre de sangliers. Il ne s'agit donc plus d'un coup bas isolé mais d'une stratégie nationale de contrôle par les chasseurs des espaces nationaux protégés, ainsi que de désinformation des autorités et de l'opinion publique.

Le monde de la chasse est, il est vrai en ce moment, en position de force. Il a obtenu des avantages qu'aucun des gouvernements précédents, pourtant complaisants pour des raisons électoralistes, n'avait osé accorder (réouvertures des chasses présidentielles, « entraves à la chasse » lourdement sanctionnées par la loi, autorisation des silencieux, prise en charge par la collectivité de la moitié des droits de chasse ramenés à 200 € par an). Dans le même esprit que les menaces sur les réserves, les dirigeants cynégétiques veulent manifestement profiter de leur lien privilégié actuel avec le pouvoir pour exercer le monopole de la gestion de la nature puisqu'ils se considèrent eux-mêmes comme « les premiers écologistes de France », selon la campagne de communication de la Fédération nationale des chasseurs en août 2018.

L'imposture des cochongliers est donc révélatrice de la mainmise en cours du monde de la chasse sur la nature dans notre pays. Ceci au moment où le réchauffement climatique s'aggrave et où

Deux sangliers dans le lac de Grand-Lieu en 2012.

Photo : Jean-Marc Gillier



la sixième extinction de masse est en cours avec l'effondrement du nombre d'animaux... Ce loisir morbide et contre-nature recrute cependant de moins en moins car il est d'un autre temps. Les jeunes sont de plus en plus sensibles à la cause animale et à la protection de la nature, manifestant devant les ministères pour réclamer des mesures en vue de limiter réellement le changement climatique et de garantir le maintien de la biodiversité. La moyenne d'âge des chasseurs est passée de 45 ans en 1983 à 65 ans aujourd'hui. Cette année, leur nombre va descendre au-dessous du million^e, pour la première fois depuis 1789^f. Combien seront-ils dans dix ans ? Les associations de protection des espaces et des espèces sont en train de se fédérer pour attaquer en justice les arrêtés préfectoraux « illégaux ». De plus en plus d'élus de tous bords commencent à comprendre l'indignation croissante des amoureux de la nature jusqu'alors peu engagés politiquement : 300 000 Français ont déjà signé les pétitions réclamant un dimanche sans chasse, 81 % ne sont pas favorables à la chasse^g et 69 % la rejettent^h. Selon de récents sondages, 9 personnes sur 10 classent « important » le sujet de la protection animale, 4 sur 10 déclarent être incités à voter pour un candidat en fonction de ses propositions sur ce thème, 81 % des sondés désapprouvent les mesures du président Macron en faveur des chasseursⁱ. Dans un contexte apocalyptique de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, les cochongliers sont donc la preuve de l'incapacité actuelle de nos autorités à protéger la nature, ainsi que de la collusion entre politique politicienne et gestion de la chasse par une minorité en déclin, ce qui pose le problème de la représentation démocratique. ■

Notes

a- Pour trouver des témoignages et références prouvant les lâchers de sangliers croisés avec des porcs, voir le communiqué de presse publié le 24/02/2009 par l'association Stéphane Lamart sur le site d'Informations pour la défense des animaux et de l'environnement (www.animaux-nature.info).

b- ONCFS FDC. 2018. *Faune Sauvage* n° 320. Ce bilan pourrait encore être sous-estimé (cf. *Le Courrier de la Nature* n° 309, p. 41 à 45).

c- Voir *L'Est Républicain* du 6 mai 2019.

d- Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique.

e- Ce chiffre est à distinguer du nombre de permis de chasse, certains chasseurs pouvant en posséder plusieurs.

f- Voir *Goupil* n° 137, p.21.

g- Sondage IPSOS de 2018 (source : One Voice).

h- Sondage IFOP de 2019 (source : 30 Millions d'Amis).

i- Sondage IFOP de 2019 (source : Animal Politique).



Le cochonglier symbolise les incohérences françaises en matière de gestion de la nature.

Biblio

1-Vallée M., Lebourgeois F., Baubet E., Saïd S., Klein F. 2016. Le sanglier en Europe : une menace pour la biodiversité ? *Revue Forestière Française*, 68 : 505-518.

2-Micol T. & Jouventin P. 1995. Restoration of Amsterdam Island, South Indian Ocean, following control of feral cattle. *Biology Conservation* 72: 199-206.

3-Jouventin P. & Roux J.P. 1983. Discovery of a new albatross. *Nature* 305: 181.

4-Micol T. & Jouventin P. 1998. Le retour des oiseaux sur l'île Saint-Paul. *Pour la Science* 251 : 21

5-Micol T. & Jouventin P. 2002. Eradication of rats and rabbits from Saint-Paul Island, French Southern territories. *Turning the tide: the eradication of invasive species. Auckland, Invasive Species Specialist Group of the World Conservation Union (IUCN).*

Pour en savoir plus

- Athanaze P. 2011. *Le livre noir de la chasse*. Sang de la terre. 284 pages.
- Bouloire J-L., Vassant J. 1957. *Le sanglier*. Hatier. 228 pages.
- Charollois G. 2013. *Pour en finir avec la chasse*. IMHO. 160 pages.